



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 septembre 2014
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2015
21-30 janvier 2015, Genève
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2014

Table des matières

**Première session ordinaire de 2014
(27-31 janvier 2014, New York)**

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
2014/1 Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017)	3
2014/2 Programme mondial du PNUD pour la période 2014-2017	5
2014/3 Descriptifs de programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes (2014-2017)	6
2014/4 A. Changement de dénomination du Bureau de l'évaluation qui devient le Bureau indépendant d'évaluation (PNUD)	6
B. Plan d'évaluation à moyen terme (PNUD)	6
2014/5 Projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015 (FNUAP)	7
2014/6 Hommage à M. Jan Mattsson, Directeur exécutif de l'UNOPS de 2006 à 2014	7
2014/7 Modification des procédures d'examen et d'approbation des documents du PNUD et du FNUAP relatifs aux programmes de pays	8
2014/8 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année 2012	10
2014/9 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2014.	11



**Session annuelle de 2014
(23-27 juin 2014, Genève)**

2014/10	Rapport de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2013	14
2014/11	Cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017.	14
2014/12	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2013.	16
2014/13	Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administratrice.	17
2014/14	Rapport annuel 2013 sur les activités d'évaluation du PNUD.	18
2014/15	Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP	19
2014/16	Cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017	20
2014/17	Rapport annuel 2013 sur les activités d'évaluation du FNUAP.	20
2014/18	Actualisation de la politique de contrôle du FNUAP	21
2014/19	Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP	22
2014/20	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	23
2014/21	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et les enquêtes menées en 2013	23
2014/22	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	25
2014/23	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2014	26

**Deuxième session ordinaire de 2014
(2-5 septembre 2014, New York)**

2014/24	Engagements de financement pris à l'égard du PNUD et mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	30
2014/25	Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP et mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement	32
2014/26	Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2013.	34
2014/27	Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés.	34
2014/28	Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument du FEM	35
2014/29	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2014.	35

2014/1

Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'application, en 2013, de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, qui est le rapport verbal définitif sur l'application de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2008-2013);

2. *Salue* des efforts que déploie le PNUD, depuis 2008, pour mettre en œuvre la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes et pour obtenir des évolutions concrètes et des résultats d'ordre institutionnel à cet égard;

3. *Prend note* de la nouvelle stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017), qui définit un programme ambitieux de promotion de l'égalité des sexes et d'habilitation des femmes dans tous les domaines d'activité du PNUD, tout en respectant les mandats énoncés dans les résolutions traitant des questions d'égalité des sexes, telles qu'adoptées par les principaux organes du système des Nations Unies, notamment les résolutions de l'Assemblée générale;

4. *Félicite* le PNUD d'avoir fait appel à un processus consultatif et participatif dans le cadre de l'élaboration de la stratégie pour l'égalité des sexes (2014-2017);

5. *Constate avec satisfaction* les efforts que le PNUD a déployés en vue d'harmoniser sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes avec les mandats relatifs à l'égalité des sexes, prescrits par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

6. *Se félicite* de la structure et du cadre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017), y compris les points d'ancrage envisagés et les explications relatives à la manière dont la question de l'égalité des sexes peut être intégrée aux résultats associés au plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, et se félicite également de l'esquisse des arrangements institutionnels appelés à appuyer l'intégration des considérations relatives à l'égalité des sexes dans les activités du PNUD;

7. *Prend acte* du fait que la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) offre aux services du PNUD des orientations sur la stratégie à appliquer pour intégrer la question de l'égalité des sexes à la mise en œuvre du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017;

8. *Prie* le PNUD de tenir compte, dans les programmes de pays, du dialogue mené au niveau des pays sur les priorités et les besoins nationaux, définis dans les instruments de programmation adoptés au niveau national, lors de la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017);

9. *Prend note* de l'adoption de la matrice de suivi de l'efficacité institutionnelle, qui doit permettre de suivre la réalisation des objectifs institutionnels et d'en faire rapport;

10. *Engage* le PNUD à mettre en œuvre le mécanisme pour la promotion de l'égalité des sexes, tel que décrit dans sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017);

11. *Constate* que la nouvelle stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) tire parti des résultats de la précédente stratégie et, plus particulièrement, des mécanismes institutionnels de responsabilisation et de communication mis en place;

12. *Apprécie* la volonté du PNUD d'instaurer la parité des sexes pour le personnel de l'organisation à tous les niveaux, par le truchement de la nouvelle stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017), prie le PNUD d'assurer davantage encore la parité des sexes aux postes d'encadrement et de direction et le prie également de prendre des mesures pour assurer la représentation des femmes originaires des pays de programme au siège et dans les bureaux régionaux et nationaux, dans toutes les classes, en gardant à l'esprit le principe d'une représentation géographique équitable;

13. *Encourage* le PNUD à renforcer les mécanismes de suivi et de mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes en vue d'assurer le suivi de l'application de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017);

14. *Note* que le paragraphe 48 de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) sera remplacé par le paragraphe suivant : « Tous les bureaux de pays présenteront un plan pour s'assurer qu'ils disposent de l'expertise nécessaire sur les questions d'égalité des sexes au regard de leurs programmes et des contextes nationaux, étant entendu que les bureaux de pays dont le budget est supérieur à 25 millions de dollars (40 bureaux de pays, sur la base des niveaux de financement actuels) compteront parmi leurs effectifs un conseiller principal spécifiquement chargé de l'égalité des sexes ou des effectifs dédiés équivalents, considérant que l'affectation des ressources s'effectue conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et en consultation avec les pays de programme. Les bureaux de pays seront invités à étudier les moyens de tirer parti des compétences des organismes partenaires, en particulier l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). »;

15. *Exhorte* le PNUD à mettre en œuvre la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017), de manière à garantir la complémentarité et à éviter les doubles emplois, grâce à une coopération, à une collaboration et à un partage d'informations efficaces, susceptibles de faire jouer au mieux les synergies avec les autres organismes du système des Nations Unies, particulièrement ONU-Femmes et les autres parties prenantes concernées;

16. *Encourage* le PNUD à étudier, lors de la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017), des démarches novatrices, notamment le recours à des technologies susceptibles d'assurer l'habilitation des femmes;

17. *Prie* le PNUD d'harmoniser les rapports relatifs à la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) avec les rapports annuels sur le plan stratégique du PNUD (2014-2017), et de lui faire rapport sur l'application et les résultats de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) à compter de sa session annuelle de 2015.

31 janvier 2014

2014/2

Programme mondial du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le programme mondial du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/GP/3 et DP/GP/3/Corr.1);

2. *Souligne* que le programme mondial du PNUD doit mettre l'accent sur les priorités essentielles et les objectifs primordiaux que constituent l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités et de l'exclusion et contribuer à l'obtention des résultats du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, qui se présentent comme suit :

a) La croissance et le développement sont inclusifs et durables et génèrent les capacités de production nécessaires à la création d'emplois et de moyens d'existence pour les pauvres et les exclus;

b) Des systèmes éprouvés de gouvernance démocratique permettent de répondre aux attentes des citoyens en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de responsabilité;

c) Les pays se dotent d'institutions fortes permettant d'assurer progressivement l'accès universel aux services de base;

d) La réduction des inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes progressent plus rapidement;

e) Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et d'atténuer le danger des catastrophes naturelles résultant notamment des changements climatiques;

f) Dans les périodes qui suivent un conflit ou une catastrophe naturelle, le relèvement et le retour sur la voie du développement durable sont rapides;

g) Les débats et les activités concernant le développement à tous les niveaux accordent la priorité à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, conformément aux principes fondateurs du PNUD;

3. *Prie* le PNUD d'améliorer, en consultation avec les États Membres, la qualité du cadre de résultats et d'allocation des ressources du programme mondial, de manière à tirer parti de la contribution spécifique du programme mondial à la réalisation de l'objectif global du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017;

4. *Décide* que le PNUD prêtera une attention particulière au renforcement des capacités et à la mobilisation des ressources pour le développement, qui visent à éliminer la pauvreté conformément aux constatations de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

5. *Constate* que le document DP/GP/3/Corr.1 ne comporte pas d'incidences opérationnelles.

31 janvier 2014

2014/3

Descriptifs de programmes régionaux pour l’Afrique, l’Asie et le Pacifique, les États arabes, l’Europe et la Communauté d’États indépendants et l’Amérique latine et les Caraïbes (2014-2017)

Le Conseil d’administration

1. *Salue* les nouveaux programmes régionaux, qui devraient favoriser, dans une large mesure, la mise en œuvre du nouveau plan stratégique;
2. *Appelle* à une coordination effective entre les programmes régionaux, qui permettra d’améliorer la cohérence et la comparabilité des programmes et d’assurer une répartition claire et opérationnelle des tâches entre les niveaux mondial, régional et national.

30 janvier 2014

2014/4

A. Changement de dénomination du Bureau de l’évaluation qui devient le Bureau indépendant d’évaluation (PNUD)

Le Conseil d’administration

1. *Prend acte* du fait que la politique d’évaluation du PNUD (DP/2011/3) prône l’indépendance structurelle de la fonction d’évaluation;
2. *Souligne* la nécessité de préserver l’indépendance du Bureau de l’évaluation du PNUD et de préciser ce statut à l’intention des parties prenantes;
3. *Approuve*, avec effet immédiat, le changement de dénomination du Bureau de l’évaluation du PNUD qui devient le Bureau indépendant d’évaluation du PNUD.

B. Plan d’évaluation à moyen terme (PNUD)

Le Conseil d’administration

1. *Rappelle* sa décision 2013/15, par laquelle il a prié le Bureau de l’évaluation de lui soumettre un plan de travail détaillé, intégrant pleinement le nouveau plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017;
2. *Prend note avec satisfaction* du document DP/2014/5 intitulé « Bureau de l’évaluation du PNUD : plan d’évaluation à moyen terme (2014-2017) », qui comporte un panorama complet des évaluations prévues et d’autres activités liées aux évaluations, pour la période du plan stratégique du PNUD;
3. *Prie* la direction du PNUD d’allouer, dans les meilleurs délais, des ressources financières suffisantes en vue de la mise en œuvre intégrale du plan d’évaluation à moyen terme, aux niveaux mondial, régional et national;
4. *Prie également* la direction, à tous les niveaux, de s’employer plus activement à utiliser les évaluations pour améliorer l’exécution et les résultats des programmes ainsi qu’à axer les programmes sur les résultats et à les rendre plus efficaces;

5. *Attend avec intérêt* de prendre connaissance du rapport annuel sur l'évaluation et de la réponse de la direction, qui doivent être présentés à la session annuelle de 2014 du Conseil d'administration;

6. *Souligne* l'importance de l'appui que le Bureau de l'évaluation fournit aux bureaux de pays pour continuer à améliorer la qualité des évaluations décentralisées et attend avec intérêt les résultats de l'examen indépendant de 2014 de la politique d'évaluation du PNUD.

30 janvier 2014

2014/5

Projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015 (FNUAP)

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le projet de plan d'évaluation budgétisé du FNUAP pour l'exercice biennal 2014-2015 (DP/FPA/2014/2);

2. *Note avec satisfaction* le processus consultatif transparent et participatif engagé par le FNUAP dans le cadre de l'élaboration du projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015;

3. *Approuve* le projet de plan d'évaluation budgétisé du FNUAP pour l'exercice biennal 2014-2015, tel qu'énoncé dans le document DP/FPA/2014/2, y compris sa méthodologie, les évaluations institutionnelles envisagées, telles que décrites à l'annexe I, et les évaluations de programmes évoquées à l'annexe 2;

4. *Invite* le FNUAP à s'entretenir avec lui des domaines à évaluer en 2016-2017, en tenant compte des questions énumérées à l'annexe 3 du document DP/FPA/2014/2.

30 janvier 2014

2014/6

Hommage à M. Jan Mattsson, Directeur exécutif de l'UNOPS de 2006 à 2014

Le Conseil d'administration

1. *Note avec regret* que M. Jan Mattsson quittera, le 31 mars 2014, le poste de Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

2. *Prend acte du fait* que, grâce à ses qualités de direction et à sa vision, M. Mattsson et son équipe ont transformé l'UNOPS en le reconstruisant et en rétablissant sa crédibilité financière;

3. *Constate* que, grâce à l'action que M. Mattsson a menée pour promouvoir l'efficacité, la responsabilisation et la transparence, l'UNOPS en est venu à jouer un rôle de pointe dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies et s'est vu attribuer par des organismes indépendants des normes de niveau international dans des domaines clefs;

4. *Constate* également qu'en accordant une attention particulière à la gestion durable des projets, aux infrastructures et à la passation des marchés, l'UNOPS est devenu une ressource essentielle pour l'Organisation des Nations Unies, les États et les autres partenaires;

5. *Constate en outre* l'attachement de M. Mattsson à la viabilité économique, sociale et écologique des activités de l'UNOPS, ainsi qu'à l'appropriation nationale et au renforcement des capacités;

6. *Constate avec une profonde satisfaction* que, durant son mandat de Directeur exécutif de l'UNOPS, M. Mattsson a fait preuve d'humilité, de bienveillance et de professionnalisme et a, ce faisant, incarné les plus hautes valeurs des Nations Unies;

7. *Félicite* M. Mattsson pour les qualités de direction et d'innovation dont il a fait montre à la tête de l'UNOPS de 2006 à 2014 et qui ont fait de l'organisation le fer de lance de la réforme de l'Organisation des Nations Unies;

8. *Exprime sa profonde gratitude* à M. Mattsson pour sa direction résolument axée sur les résultats et pour les services remarquables qu'il a rendus à l'UNOPS et à l'Organisation des Nations Unies durant 30 ans dans différentes fonctions, y compris aux niveaux les plus élevés, en qualité de Sous-Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint;

9. *Adresse* à M. Jan Mattsson ses meilleurs vœux de santé et de réussite dans ses futures entreprises.

28 janvier 2014

2014/7

Modification des procédures d'examen et d'approbation des documents du PNUD et du FNUAP relatifs aux programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* la modification proposée des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays (DP/2014/8 et DP/FPA/2014/3), sous réserve des dispositions de la présente décision;

2. *Se félicite* des efforts que les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement continuent de déployer pour approfondir l'harmonisation et la rationalisation des instruments et mécanismes d'élaboration des programmes en appui à la coopération avec les pays, conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies;

3. *Souligne* qu'il faut continuer à mettre l'accent, en programmant la coopération du PNUD et du FNUAP, sur la prise en main des programmes par les pays;

4. *Souligne également* le rôle important qui lui revient dans l'examen et l'approbation des descriptifs de programme de pays;

5. *Prie* le PNUD et le FNUAP de veiller à mener avec lui des consultations transparentes en temps utile, en ménageant un temps de discussion suffisant, et de garantir que toutes les observations et recommandations formulées par les États

Membres au sujet des projets de descriptifs de programme de pays soient mises à la disposition de ses membres avant l'examen formel desdits descriptifs;

6. *Demande* que les descriptifs de programme de pays continuent d'être élaborés sur la base des plans et priorités nationaux, sous la direction des gouvernements et en consultation avec le Coordonnateur résident et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés au niveau national, conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le cas échéant, et aux plans stratégiques du PNUD et du FNUAP;

7. *Prie* le PNUD et le FNUAP de réduire le nombre des instruments et mécanismes qui leur sont propres, partout où cela est possible, notamment dans les pays où l'unité d'action des Nations Unies a été mise en œuvre et dans les pays où il a été décidé d'appliquer les procédures opérationnelles permanentes, notamment en remplaçant les plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays et les plans de travail annuels par le PNUAD et les plans de travail communs des groupes des résultats du PNUAD;

8. *Engage* le PNUD et le FNUAP à continuer de collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aux fins d'harmoniser davantage leurs modèles de descriptifs de programmes de pays, ainsi que la documentation connexe et les annexes;

9. *Prie* le PNUD et le FNUAP de faire figurer les éléments suivants dans les descriptifs des programmes de pays et les annexes :

- a) Un budget indicatif montrant l'utilisation attendue des ressources du budget ordinaire et des autres ressources;
- b) Un cadre de résultats et d'allocation des ressources;
- c) Des renseignements sur la manière dont les résultats indiqués dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources se rapportent au plan stratégique et au cadre de résultats de l'ensemble de l'Organisation, aux priorités nationales et, le cas échéant, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;
- d) Un plan d'évaluation assorti de coûts;
- e) Un descriptif des responsabilités relatives aux résultats du programme;

10. *Prie également* le PNUD et le FNUAP de veiller à ce que les cadres de résultats et d'allocation des ressources fassent partie intégrante des descriptifs de programme de pays et de les faire traduire en conséquence;

11. *Rappelle* combien il importe de respecter strictement les résolutions et règlements qui régissent le dispositif linguistique des différents organes et instances de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 67/292 de l'Assemblée générale.

30 janvier 2014

2014/8

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année 2012

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du PNUD (DP/2014/7), du FNUAP (DP/FPA/2014/1) et de l'UNOPS (DP/OPS/2014/1) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année 2012;

En ce qui concerne le PNUD et le FNUAP :

2. *Prend note avec satisfaction* de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes pour l'année 2012;

3. *Prend également note avec satisfaction* des progrès réalisés par le PNUD et le FNUAP dans la mise en œuvre des priorités d'audit en 2012-2013;

4. *Appuie* l'action que mènent le PNUD et le FNUAP pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2012;

5. *Prie* le PNUD et le FNUAP de continuer à renforcer les dispositifs de contrôle interne et à améliorer le contrôle et le suivi des bureaux de pays, y compris en ce qui concerne l'application rapide des recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite, et de continuer à veiller au respect des politiques et des procédures relatives à la passation des marchés, au suivi des stocks et aux rapprochements bancaires;

6. *Prend note* de l'action qu'ont engagée le PNUD et le FNUAP pour apporter une solution au niveau élevé des obligations non financées au titre des prestations dues après la cessation de service et demande que des mesures supplémentaires soient prises pour assurer définitivement le provisionnement des engagements au titre des avantages du personnel;

7. *Encourage* le PNUD et le FNUAP à accorder la priorité à l'établissement de la version définitive du cadre révisé sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, en coordination avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, et de veiller à ce qu'il y ait un meilleur contrôle lorsque le cadre révisé sera appliqué;

En ce qui concerne l'UNOPS :

8. *Accueille avec satisfaction* l'opinion sans réserve non assortie de commentaires émise par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'année 2012;

9. *Salue* les progrès accomplis par l'UNOPS dans l'application des recommandations d'audit prioritaires formulées par le Comité des commissaires aux comptes;

10. *Appuie* les efforts que déploie la direction de l'UNOPS pour assurer la mise en œuvre des recommandations restantes;

11. *Salue* l'action qu'a menée la direction de l'UNOPS pour surmonter les difficultés rencontrées lors du passage des normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

30 janvier 2014

2014/9

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2014

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2014, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2014 le Bureau suivant :

Président : M. Peter Thomson (Fidji)

Vice-Président : M. Tuvako Nathaniel Manongi (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Président : M. Boyan Belev (Bulgarie)

Vice-Président : M. Vincent Herlihy (Irlande)

Vice-Président : M. Jonathan Viera (Équateur)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2014 (DP/2014/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2012 (DP/2013/1) et son rectificatif (DP/2014/1/Corr.1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2014 (DP/2014/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2014;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2014 :

Session annuelle de 2014 : du 23 au 27 juin 2014 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2014 : du 2 au 5 septembre 2014.

Débat consacré au PNUD

Point 2

L'égalité des sexes au PNUD

Adopté la décision 2014/1 relative à la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017);

Point 3

Programmes de pays et questions connexes (PNUD)

Adopté la décision 2014/2 sur le programme mondial du PNUD pour la période 2014-2017;

Adopté la décision 2014/3 sur les descriptifs de programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes (2014-2017);

Adopté la décision 2014/7 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des documents du PNUD et du FNUAP relatifs aux programmes de pays;

Approuvé les descriptifs de programme des pays suivants, selon la procédure d'accord tacite, sans exposé ni débat, conformément aux décisions 2001/11 et 2006/36 :

Région Afrique : Namibie;

Région Amérique latine et Caraïbes : Mexique;

Point 4
Coopération Sud-Sud

Approuvé le Cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2014-2017);

Point 5
Évaluation (PNUD)

Adopté la décision 2014/4 sur : a) le changement de dénomination du Bureau de l'évaluation qui devient le Bureau indépendant d'évaluation; et b) le plan d'évaluation à moyen terme;

Point 9
Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note de la réponse au Conseil d'administration concernant la décision 2013/28 sur l'allocation de ressources supplémentaires au titre des mesures de sécurité.

Point 10
Fonds d'équipement des Nations Unies

Pris note du cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2014-2017, ainsi que des résultats préliminaires pour 2013.

Débat consacré au FNUAP

Point 6
Évaluation (FNUAP)

Adopté la décision 2014/5 sur le projet de plan d'évaluation budgétisé du FNUAP pour l'exercice biennal 2014-2015;

Pris note de l'évaluation conjointe du Programme commun du FNUAP et de l'UNICEF concernant les mutilations et les ablations génitales féminines : accélération du changement.

Point 7
Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2014/7 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des documents du PNUD et du FNUAP relatifs aux programmes de pays;

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

Région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe : Namibie (DP/FPA/CPD/NAM/5);

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes : Mexique (DP/FPA/CPD/MEX/6).

Débat consacré à l'UNOPS

Adopté la décision 2014/6 sur l'hommage à M. Jan Mattsson, Directeur exécutif de l'UNOPS de 2006 à 2014.

Débat consacré aux questions communes

Point 8

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2014/8 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relatifs à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2012.

Point 11

Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS au Tadjikistan du 24 au 30 juin 2013 (DP-FPA/2014/CRP.1);

Réunion commune

Tenu, le 3 février 2013, une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) au cours de laquelle ont été abordés les thèmes ci-après : a) les critères de performance relatifs à la prise en compte de l'égalité des sexes dans les plans stratégiques pour 2014-2017 du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM; et b) la cohérence de l'action de l'Organisation des Nations Unies contre la pauvreté et la vulnérabilité et en faveur de la résilience;

Également tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

PNUD

Consultations informelles sur l'état de l'élaboration des cadres de résultats du PNUD et sur l'initiative relative à l'appui du PNUD aux bureaux de pays;

Consultations informelles sur le cadre stratégique des Volontaires des Nations Unies pour la période 2014-2017.

FNUAP

Consultations informelles sur le cadre stratégique des interventions mondiales et régionales du FNUAP pour la période 2014-2017;

Réunion d'information informelle sur le programme mondial pour la sécurité des approvisionnements en produits de santé de la procréation;

Réunion d'information informelle sur les activités menées par le FNUAP auprès des jeunes et des adolescents.

PNUD, FNUAP et UNOPS

Réunion d'information sur la suite donnée à l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

31 janvier 2014

2014/10

Rapport de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2013 et de ses annexes (DP/2014/11);

2. *Prend note avec satisfaction* des efforts accomplis par le PNUD pour améliorer son système de présentation des progrès réalisés et des résultats obtenus grâce à la mise au point d'une « fiche de résultats » et encourage la direction à l'améliorer encore dans le domaine de l'évaluation des résultats;

3. *Prend également note avec satisfaction* des résultats du PNUD en 2013;

4. *Invite* le PNUD à continuer d'améliorer la qualité de son rapport annuel sur ses activités et ses résultats en montrant qu'il a progressé globalement vers la réalisation des objectifs d'étape et cibles prévus dans le cadre intégré de résultats et de ressources et en faisant une description plus analytique des difficultés rencontrées et des enseignements tirés et des effets qui en résulteront sur la programmation future;

5. *Invite également* le PNUD à financer effectivement la capacité de suivi des résultats aux niveaux national et régional;

6. *Prie* le PNUD de lui présenter, à une réunion officielle durant sa deuxième session ordinaire de 2014, un aperçu de la structure du rapport annuel et des informations qui y figureront sur la base du cadre intégré de résultats et de ressources, ce qui permettra de suivre les progrès réalisés compte tenu des dépenses prévues et réelles.

27 juin 2014

2014/11

Cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2013/27 sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017;

2. *Prend note avec satisfaction* des progrès réalisés par le PNUD pour achever d'élaborer le cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique pour la période 2014-2017;

3. *Reconnaît* que le cadre intégré devrait mettre clairement en évidence les liens entre les résultats et les ressources et, à cet égard, *encourage* la présentation dans le cadre intégré, à l'issue du cycle d'établissement des rapports, d'informations sur les ressources allouées à différentes réalisations et sur les ressources utilisées et les produits, obtenus conformément aux priorités et aux domaines d'intervention du plan stratégique;

4. *Prie* le PNUD d'apporter les ajustements qui s'imposent au cadre intégré de résultats et de ressources d'ici à la fin de 2014, en tenant compte de l'avis des États Membres, selon qu'il conviendra;

5. *Prie également* le PNUD de fixer définitivement le nombre maximum d'objectifs d'étape pour la première et la deuxième année et de cibles pour 2017 en vue de lui présenter la version définitive actualisée du cadre intégré de résultats et de ressources à une séance officielle au cours de sa première session ordinaire de 2015 afin d'aider l'Administratrice à établir son rapport annuel en 2015;

6. *Affirme* que le cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique pour la période 2014-2017 a été conçu conformément aux principes de gestion axée sur les résultats, chaque niveau de résultat étant directement ou indirectement relié aux programmes du PNUD et les résultats escomptés et les cibles étant définis sur la base des programmes de pays ou des normes et engagements convenus au plan international;

7. *Affirme également* que les résultats figurant dans le cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique pour la période 2014-2017 seront obtenus avec l'aide des programmes du PNUD dans les différents pays et régions et du Programme mondial;

8. *Reconnaît* que tous les indicateurs internationaux qui figurent dans le cadre intégré de résultats et de ressources et les paramètres de référence correspondants ont été établis conformément aux normes internationales existantes;

9. *Constate* à cet égard, que là où les objectifs et indicateurs internationaux font défaut, en particulier au niveau des produits, tout sera fait pour en établir, en se servant d'objectifs et d'indicateurs de pays pertinents et vérifiables et en tenant compte de l'avis des pays de programme concernés;

10. *Prie* le PNUD de veiller à ce que tous les indicateurs et objectifs pertinents du cadre de résultats et de ressources intégré soient alignés sur les objectifs de développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, selon qu'il conviendra;

11. *Demande* au PNUD d'appliquer le cadre intégré de résultats et de ressources dès que possible et de le tenir informé des progrès réalisés et des obstacles rencontrés à cette occasion.

27 juin 2014

2014/12

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2013 (DP/2014/12) et des bons résultats obtenus par le Fonds par rapport aux objectifs fixés;

2. *Prend note également* du cadre intégré de résultats et de ressources pour la période 2014-2017;

3. *Constate* le positionnement stratégique du mandat du Fonds en matière d'investissement, qui lui permet de conclure dans ses domaines de compétence des partenariats novateurs avec des partenaires de développement des secteurs public et privé, en particulier pour la mobilisation de ressources intérieures, et *note* que cette expertise pourrait être utile aux discussions sur le programme de développement pour l'après-2015;

4. *Prend note* de l'augmentation continue des ressources (18 % en 2013) et des dépenses du FENU, qui semble indiquer que ses services sont très demandés aussi bien par les pays les moins avancés que par d'autres partenaires de développement;

5. *S'inquiète* de ce que les ressources ordinaires, même si elles ont augmenté légèrement en 2013, restent bien en deçà des 25 millions de dollars nécessaires pour financer le programme du Fonds dans 40 PMA et *note avec préoccupation* qu'en conséquence, le nombre de pays les moins avancés bénéficiant de l'aide du Fonds est passé de 37 en 2012 à 33 en 2013;

6. *Reconnaît* qu'un niveau minimum de ressources ordinaires est nécessaire pour permettre au Fonds de s'acquitter de son mandat et continuer de mobiliser d'autres ressources et investissements à l'intention des pays les moins avancés; dans ces conditions, *demande* aux États Membres qui sont en mesure de le faire à contribuer aux ressources de base du FENU afin qu'il puisse disposer de la « masse critique » de 25 millions de dollars par an pour assurer un soutien à au moins 40 PMA;

7. *Prend note avec satisfaction* des efforts accomplis par le FENU pour rationaliser encore ses procédures internes et s'investir dans des partenariats et des produits novateurs qui complètent ses ressources ordinaires, y compris en mobilisant d'autres ressources d'utilisation plus souple, selon qu'il conviendra, en fonction des circonstances locales;

8. *Prie* le FENU de présenter une analyse de ses pratiques de recouvrement des coûts en vue d'améliorer l'efficacité et les résultats.

27 juin 2014

2014/13

Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administratrice

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administratrice (DP/2014/13);
2. *Félicite* le Programme des Volontaires des Nations Unies de l'établissement et de l'adoption du cadre stratégique et du tableau récapitulatif de résultats et de ressources pour la période 2014-2017, ainsi que des efforts qu'il a réalisés en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience opérationnelles;
3. *Note* que la structure des futurs rapports de l'Administratrice s'appuiera sur le nouveau cadre de résultats;
4. *Remercie* les Volontaires des Nations Unies, y compris les cybervolontaires qui ont été recrutés par le Programme, de leur contribution exceptionnelle à la paix et aux progrès que certains pays de programme et partenaires des Nations Unies ont accomplis dans le domaine du développement;
5. *Invite* le Programme des Volontaires des Nations Unies à élaborer des stratégies prospectives et novatrices aux fins de l'intégration des activités de bénévolat dans les programmes et les initiatives, notamment ceux qui portent sur la coopération Sud-Sud;
6. *Prie* les États Membres et les entités des Nations Unies de nouer des liens de partenariat solides avec le Programme des Volontaires des Nations Unies de sorte que leurs programmes de développement fassent une plus large place au bénévolat;
7. *Reconnaît et soutient* l'action actuellement menée par les Volontaires des Nations Unies au titre de leur programme mondial pour la jeunesse et *demande* aux États Membres et aux entités des Nations Unies d'offrir aux jeunes des possibilités de bénévolat dans un cadre institutionnel adapté;
8. *Félicite* le Programme des Volontaires des Nations Unies de sa participation active et fructueuse au processus dit Rio +20, et l'encourage à continuer de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015;
9. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Fonds bénévole spécial pour la période 2009-2013, présenté par le Programme des Volontaires des Nations Unies, *approuve* l'élargissement du mandat du Fonds préconisé dans le rapport, qui permettra de renforcer et de reproduire les projets réussis qui y sont présentés, et *demande* aux États Membres d'accroître le montant des ressources financières allouées au Fonds;
10. *Prie* le PNUD de continuer à fournir au Programme des Volontaires des Nations Unies toute l'assistance programmatique, administrative, financière et juridique nécessaire à l'exécution de son mandat.

27 juin 2014

2014/14

Rapport annuel 2013 sur les activités d'évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2014/14) et constate avec satisfaction qu'il couvre un plus large champ;
2. *Prie* le PNUD de donner suite rapidement aux conclusions et recommandations formulées dans le rapport en vue d'améliorer l'exécution, l'efficacité et l'efficience des programmes;
3. *Se félicite* des évaluations conjointes et *encourage* le PNUD à lui présenter les réponses de la direction à leur sujet;
4. *Prie* le PNUD de veiller à ce que les résultats des évaluations soient intégralement pris en compte et utilisés lors de l'élaboration des principaux programmes, politiques et stratégies;
5. *Approuve* le programme de travail révisé pour 2014 et le programme de travail proposé pour 2015 du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD et *souligne* qu'il importe de maintenir un niveau approprié de financement pour le Bureau de manière à préserver son efficacité et son indépendance;
6. *Prie* le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD de lui présenter un programme de travail chiffré pour examen à sa session annuelle de 2015 et de débattre officieusement avec lui, avant sa deuxième session ordinaire de 2014, du programme de travail chiffré pour 2014/2015;
7. *Invite* le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD à développer plus avant sa méthode d'analyse de l'efficacité, et ce, à temps pour pouvoir procéder aux évaluations des résultats des activités de développement en 2015;
8. *Attend avec intérêt* les résultats de l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD et l'évaluation des progrès accomplis par le Programme en tant qu'organisation en apprentissage;
9. *Note* l'amélioration de la qualité des évaluations décentralisées et les efforts réalisés pour améliorer la capacité de surveillance et d'évaluation du PNUD aux niveaux national et régional et *demande* au PNUD de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir le respect des plans d'évaluation, améliorer la qualité et l'utilisation des évaluations décentralisées et réduire le taux de réponses tardives de la direction;
10. *Prend acte* des progrès accomplis par le PNUD pour ce qui est des réponses de la direction à toutes les évaluations conduites par le Bureau indépendant et *demande* au Programme d'expliquer le niveau des activités réalisées dans les futures observations de la direction concernant le rapport annuel sur les activités d'évaluation.

27 juin 2014

2014/15

Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP

- a) **Rapport du Directeur exécutif pour 2013 : état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique, 2008-2013**
- b) **Examen statistique et financier, 2013**
- c) **Rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2013**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif pour 2013, publié sous la cote DP/FPA/2014/5 (Part I, Part I/Add.1 et Part II);

2. *Se félicite* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des cadres de résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013;

3. *Prend note* des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2013, en particulier des aspects qui présentent un intérêt particulier pour les activités du FNUAP;

4. *Est conscient* des efforts entrepris par le FNUAP pour mettre en œuvre son orientation stratégique révisée et donner suite aux recommandations issues de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, 2008-2013, au moyen du plan d'activité;

5. *Constate* qu'il importe d'augmenter les contributions aux ressources ordinaires du FNUAP et de parvenir à davantage de stabilité et de prévisibilité les concernant, ces ressources étant le fondement de l'action menée par le Fonds;

6. *Reconnaît* qu'il est essentiel que les contributions soient versées à temps afin de maintenir un niveau de liquidités adéquat et d'éviter toute interruption dans l'exécution des programmes, la prise en charge du développement par les pays étant pleinement respectée;

7. *Constate avec satisfaction* que le FNUAP contribue aux procédures et activités se rapportant aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015;

8. *Prie* le FNUAP de lui présenter, à l'occasion d'une réunion officielle durant sa deuxième session ordinaire de 2014, un aperçu de la structure du rapport annuel de 2015 et des informations qui y figureront sur la base du cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique, y compris concernant les interventions mondiales et régionales, ce qui permettra de suivre les progrès réalisés par rapport aux dépenses.

27 juin 2014

2014/16**Cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017***Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* le projet de cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017, y compris du cadre de résultats et de ressources pour les interventions régionales et mondiales du Fonds, comme indiqué dans les documents DP/FPA/2014/8 et Add.1;

2. *Approuve* le cadre stratégique des interventions mondiales et régionales du FNUAP pour 2014-2017, qui figure dans le document DP/FPA/2014/8, et le cadre de résultats et de ressources pour la période 2014-2017, qui figurent dans le document DP/FPA/2014/8/Add.1;

3. *Souscrit* à la proposition du FNUAP de conduire, en 2016, une évaluation indépendante des interventions mondiales et régionales, qui sera confiée au Bureau indépendant d'évaluation du FNUAP; *invite* le FNUAP à coordonner, par souci de complémentarité, l'évaluation avec le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'audit du Programme mondial et régional par la Division des services de contrôle interne; et *prie* le FNUAP de donner rapidement suite, s'il y a lieu, aux conclusions pertinentes de l'évaluation;

4. *Prie* le FNUAP de lui rendre compte chaque année des interventions mondiales et régionales dans le rapport annuel du Directeur exécutif, et de lui communiquer un résumé des contributions des résultats et des ressources des interventions mondiales et régionales aux réalisations du plan stratégique pour la période 2014-2017;

5. *Invite* le FNUAP à joindre au rapport annuel du Directeur exécutif une annexe contenant des informations sur la mise en œuvre des interventions mondiales et régionales, qui résume les résultats obtenus, les activités de surveillance menées, y compris concernant l'exécution des programmes, et les activités de contrôle;

6. *Engage* le FNUAP à mener des interventions au niveau des pays en étroite coordination avec les gouvernements, en tenant compte de la situation dans la région et dans le pays concerné.

27 juin 2014

2014/17**Rapport annuel 2013 sur les activités d'évaluation du FNUAP***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport annuel sur l'évaluation pour 2013 (DP/FPA/2014/7);

2. *Exprime* son appui continu en faveur d'un renforcement de la fonction d'évaluation au FNUAP;

3. *Demande* au Bureau de l'évaluation du FNUAP d'inclure dans le rapport annuel sur l'évaluation des informations sur la mise en œuvre de la politique d'évaluation et le plan d'évaluation biennal budgétisé pour la période 2014-2015;

4. *Demande également* au FNUAP de rendre compte, dans le rapport annuel sur les activités d'évaluation, des progrès accomplis pour surmonter les principaux problèmes et difficultés rencontrés, et de veiller à ce que la direction propose des solutions concrètes à ces problèmes;

5. *Demande en outre* au FNUAP de lui rendre compte, dans le rapport annuel du Directeur exécutif, de la suite donnée aux déclarations de la direction en réponse aux évaluations institutionnelles et des programmes;

6. *Prie* le FNUAP de veiller à ce que les mesures prises par l'administration donnent suite en temps utile aux conclusions et aux recommandations issues de l'évaluation en vue d'améliorer l'exécution, l'efficacité et l'efficience des programmes;

7. *Souligne* que les fonctions de suivi et d'évaluation sont étroitement liées et *encourage* le FNUAP à renforcer encore les capacités et la professionnalisation de ces fonctions, en particulier dans les régions et les pays;

8. *Se félicite* des évaluations conjointes et *encourage* le FNUAP à lui présenter les réponses de la direction à cet égard.

27 juin 2014

2014/18

Actualisation de la politique de contrôle du FNUAP

La voie à suivre concernant l'actualisation de la politique de contrôle du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la voie à suivre concernant l'actualisation de la politique de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2014/CRP.2);

2. *Prie* le FNUAP d'examiner et d'actualiser sa politique de contrôle : i) en incorporant toutes les décisions prises par le Conseil d'administration en matière de contrôle depuis l'adoption de la politique en 2008, ii) en rendant compte des changements opérés dans la structure, les rôles et les responsabilités des unités administratives exerçant des fonctions de contrôle et en améliorant la formulation, les connaissances et les pratiques de contrôle;

3. *Prie* le Directeur exécutif du FNUAP de le tenir informé des progrès réalisés, et *se félicite* de l'intention du FNUAP de le consulter sur l'actualisation de la politique;

4. *Attend avec impatience* la présentation, pour examen et approbation à sa première session ordinaire de 2015, d'une politique de contrôle révisée.

27 juin 2014

2014/19

Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP

- a) **Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP**
- b) **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP**

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP;

2. *Souscrit* aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP;

3. *Approuve* la révision du Règlement financier, sous réserve des dispositions suivantes :

i) Dans la première phrase de l'article 2.1 j), ajouter le membre de phrase « d'un État non membre qui participe à l'Assemblée générale en tant qu'observateur », de façon à lire : « Gouvernement » se rapporte au gouvernement d'un État Membre des Nations Unies, d'un État non membre qui participe à l'Assemblée générale en tant qu'observateur, d'un État membre d'une institution spécialisée ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique;

ii) Dans la première phrase de l'article 13.5, supprimer les termes « à titre exceptionnel » et les remplacer par le membre de phrase suivant : « en ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service, les passifs liés aux avantages du personnel (congés annuels et rapatriement) et le fonctionnement du fonds MARS, dans d'autres titres de placement », de façon à lire : « Compte tenu des objectifs et des politiques du FNUAP et des exigences spécifiques de ses opérations, notamment en ce qui concerne les liquidités, les sommes qui n'ont pas besoin d'être utilisées immédiatement peuvent être placées dans des instruments liquides à terme et, en ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service, les passifs liés aux avantages du personnel (congés annuels et rapatriement) et le fonctionnement du fonds MARS, dans d'autres titres de placement, par le Secrétaire général, en consultation avec le Directeur exécutif. »;

iii) Dans l'article 15.2, supprimer le membre de phrase « y compris en matière de viabilité environnementale » de façon à ce que son alinéa a) se lise comme suit : « a) Optimisation de ressources en prenant en ligne de compte tous les facteurs, notamment les coûts et les avantages pour le FNUAP. »;

iv) *Prend acte* de la volonté du FNUAP de maintenir la règle 111.4 à l'étude;

v) *Prend note* du fait que, sur recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la règle 114.7 c), le FNUAP a établi une obligation de rendre compte des avances de petite caisse;

4. *Prend acte* des modifications apportées et du fait que la version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

27 juin 2014

2014/20

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de la nomination du nouveau Directeur exécutif;
2. *Prend note* des apports significatifs du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) aux résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires en 2013, souvent dans des conditions très difficiles;
3. *Se félicite* des changements radicaux apportés à l'UNOPS au cours de la période du plan stratégique pour 2010-2013;
4. *Accueille avec satisfaction* les fondements solides établis pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017, axé sur le développement durable;
5. *Se félicite* de l'augmentation constante du nombre de projets exécutés par l'UNOPS;
6. *Se félicite* que la mise en œuvre des recommandations des auditeurs ait atteint 93 %;
7. *Accueille avec satisfaction* les efforts continus déployés par le Bureau pour augmenter le pourcentage de personnel de sexe féminin;
8. *Se félicite* du rôle de direction que joue le Bureau dans le domaine des achats, des infrastructures et de la gestion de projet.

27 juin 2014

2014/21

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et les enquêtes menées en 2013

- a) **Rapport du PNUD sur l'audit interne et les investigations**
- b) **Rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit interne du FNUAP en 2013**
- c) **Rapport d'activité du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS pour 2013**

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS :

1. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour donner suite aux problèmes de gestion révélés par les audits en 2013;

2. *Prend note avec satisfaction* des efforts accomplis pour donner suite aux recommandations de précédents rapports d'audit encore en suspens;

3. *Note avec préoccupation* le nombre de recommandations récurrentes dans les domaines de la gestion de projet, la gestion financière, la surveillance et les achats, et *demande* au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre rapide, totale et durable de toutes les recommandations non encore appliquées ainsi que des nouvelles recommandations, notamment en renforçant les capacités des bureaux régionaux de pays;

4. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer à renforcer les fonctions d'audit et d'investigation et de veiller à ce que leurs bureaux disposent de ressources suffisantes pour s'acquitter efficacement de leur mandat, y compris grâce à une analyse de l'étendue des vérifications et des ressources dans les futurs rapports annuels;

5. *Souligne* la nécessité de procéder à des contrôles efficaces dans les bureaux régionaux et de pays et de prendre des mesures pour garantir le respect des politiques et des procédures en matière de délégation de pouvoir et de gestion des risques;

6. *Se félicite* des progrès accomplis en ce qui concerne la révision de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et *encourage* la direction du PNUD et du FNUAP à en assurer la mise en œuvre et le contrôle;

7. *Se félicite* que les rapports contiennent des informations sur les pertes financières identifiées à la suite d'investigations et *prie* le PNUD et le FNUAP d'insérer dans les futurs rapports des informations sur les modes de recouvrement et les montants recouverts;

En ce qui concerne le PNUD :

8. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2014/16), de ses annexes et de la réponse de la direction;

9. *Exprime* son soutien continu au renforcement des fonctions d'audit interne et d'investigations du PNUD et *invite* la direction du Programme à veiller à ce que les postes d'enquêteur vacants soient pourvus sans retard;

10. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2013;

11. *Prend note avec satisfaction* des efforts accomplis pour augmenter les ressources du Bureau de l'audit et des investigations et *invite* la direction du PNUD à terminer en priorité les dossiers en cours;

12. *Prie* la direction du PNUD de fournir des informations sur le fonctionnement des mécanismes de mise en jeu de la responsabilité et de contrôle dans la nouvelle structure du PNUD, de façon à garantir le bon niveau de contrôle interne;

13. *Reconnaît* que la gestion efficace des risques est essentielle à l'exécution du plan stratégique et *encourage* la direction à redoubler d'efforts pour intégrer la gestion des risques dans l'ensemble des opérations;

En ce qui concerne le FNUAP :

14. *Prend note* du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2013 (DP/FPA/2014/6), de ses annexes et de la réponse de la direction;

15. *Fait part* de son soutien continu au renforcement des activités d'audit interne et d'investigation au FNUAP;

16. *Prend acte* de la participation du Bureau des services d'audit et d'investigation à des activités conjointes de contrôle interne, et *soutient* cette participation;

17. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse y relative de l'Administration, qui figurent dans le document DP/FPA/2014/6/Add.1;

18. *Encourage* le FNUAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques efficaces de gestion du risque pour garantir la mise en œuvre du plan stratégique;

En ce qui concerne l'UNOPS :

19. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2013 (DP/OPS/2014/3);

20. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans la suite donnée aux recommandations d'audit qui datent de plus de 18 mois;

21. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2013 (présenté en application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration).

27 juin 2014

2014/22

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec intérêt* les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2014/17, DP/FPA/2014/4 et DP/OPS/2014/4);

2. *Félicite* les directions du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de leur appui et leur attachement continus aux travaux des bureaux de la déontologie, et *prie* de poursuivre leurs efforts pour allouer des ressources suffisantes à la fonction de déontologie;

3. *Note avec satisfaction* les contributions essentielles des bureaux pour promouvoir une culture de la déontologie, de l'intégrité et de la responsabilité, et les *exhorte* à poursuivre leurs efforts en ce sens;

4. *Prie* les bureaux de la déontologie qui ne l'ont pas encore fait d'améliorer la protection des dénonciateurs d'irrégularités grâce à l'élaboration et à l'application d'une politique efficace de protection contre d'éventuelles représailles

définissant un délai de prescription d'au moins six mois pour la dénonciation d'une irrégularité;

5. *Encourage* les bureaux de la déontologie à continuer de développer leurs programmes de formation déontologique pour : a) donner des détails sur la protection accordée aux dénonciateurs d'irrégularités; b) faire en sorte que la formation concerne toutes les catégories de personnel, y compris l'administration et le personnel des bureaux extérieurs reculés; c) réunir et exploiter les évaluations des programmes de formation faites par le personnel afin que les interventions continuent d'être utiles et efficaces et constituent un bon investissement;

6. *Encourage également* les bureaux de la déontologie à poursuivre leurs efforts en faveur de la cohérence avec les autres membres du Groupe de la déontologie des Nations Unies s'agissant des directives, des normes et des pratiques de leurs entités respectives.

27 juin 2014

2014/23

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2014

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2014, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2014 (DP/2014/L.2);

Adopté le rapport sur la première session ordinaire de 2014 (DP/2014/9);

Approuvé le projet de plan de travail de la deuxième session ordinaire de 2014;

Arrêté le calendrier ci-après pour son autre session de 2014 :

Deuxième session ordinaire de 2014 : 2-5 septembre 2014.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2014/10 concernant le rapport annuel de l'Administrateur : activités et résultats pour 2013;

Pris note du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2013 (DP/2014/11/Add.1);

Pris note de l'annexe statistique (DP/2014/11/Add.2).

Point 3**Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017**

Adopté la décision 2014/11 sur le cadre intégré de résultats et de ressources pour la période 2014-2017.

Point 4**Rapport sur le développement humain**

Pris note du rapport oral sur les consultations concernant le Rapport sur le développement humain de 2015, tenues en application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale.

Point 5**Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)**

Adopté la décision 2014/12 relative au rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2013.

Point 6**Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2014/13 sur le rapport de l'Administratrice relatif au Programme des Volontaires des Nations Unies.

Point 7**Évaluation (PNUD)**

Adopté la décision 2014/14 concernant le rapport annuel de 2013 sur les activités d'évaluation.

Point 8**Programmes de pays et questions connexes (PNUD)**

Pris note de la première prolongation d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, des programmes de pays pour l'Algérie, l'Argentine, le Liban, la Libye et l'Ouganda (DP/2014/15);

Approuvé la prolongation de deux ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, du programme de pays pour le Botswana;

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour le Kenya;

Pris note des projets de descriptif de programme pour les pays suivants et des observations formulées à ce sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Angola (DP/DCP/AGO/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour les Comores (DP/DCP/COM/2)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'État du Koweït (DP/DCP/KWT/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Tunisie (DP/DCP/TUN/2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela (DP/DCP/VEN/2).

Débat consacré au FNUAP

Point 9

Évaluation (FNUAP)

Adopté la décision 2014/15 sur le rapport du Directeur exécutif pour 2013 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

Pris note du rapport statistique et financier 2013 (DP/FPA/2014/5, Part I, Add.1);

Pris note du rapport sur les recommandations de 2013 du Corps commun d'inspection (DP/FPA/2014/5, Part II).

Point 10

Évaluation (FNUAP)

Adopté la décision 2014/16 sur le cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017.

Point 11

Évaluation (FNUAP)

Adopté la décision 2014/17 sur le rapport annuel des activités d'évaluation.

Point 12

Questions financières, budgétaires et administratives (FNUAP)

a) Actualisation de la politique de contrôle du FNUAP

Adopté la décision 2014/18 sur la voie à suivre pour actualiser la politique de contrôle du FNUAP.

b) Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP

Adopté la décision 2014/19 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP (DP/FPA/2014/13).

Point 13

Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Guinée-Bissau;

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Burundi;

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif du programme de pays pour le Kenya (DP/FPA/DCP/KEN/8);

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour l'Algérie, le Liban et l'Ouganda (DP/FPA/2014/10; DP/FPA/2014/11);

Pris note des projets de descriptif de programme de pays suivants et des observations y relatives :

Afrique de l'Est et Afrique australe

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Angola (DP/FPA/DCP/ANG/7)

Projet de descriptif de programme pour les Comores (DP/FPA/DCP/COM/6)

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

Projet de descriptif de programme de pays pour la Sierra Leone (DP/FPA/DCP/SLE/6)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour la Tunisie (DP/FPA/DCP/TUN/9)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan (DP/FPA/DCP/AFG/4)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Timor-Leste (DP/FPA/DCP/TLS/3)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela (DP/FPA/DCP/VEN/3).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 14

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Adopté la décision 2014/20 sur le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS.

Débat commun

Point 15

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2014/21 sur : a) le rapport du PNUD sur l'audit interne et les investigations; b) le rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit interne et de contrôle du FNUAP en 2013; c) le rapport d'activité du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS pour 2013.

Point 16

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Adopté la décision 2014/22 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Point 17

Questions diverses

Conduit la consultation suivante :

PNUD

Consultation du PNUD sur le financement de l'examen quadriennal complet.

27 juin 2014

2014/24

Engagements de financement pris à l'égard du PNUD et mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière pour 2013 (DP/2014/20 et Add.1) et de l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD ainsi que de ses fonds et programmes pour 2014 et au-delà (DP/2014/21);

2. *Prie* le PNUD de continuer à améliorer son efficacité, notamment en réduisant ses dépenses de gestion et à renforcer la transparence et la responsabilisation, afin que les activités de développement produisent de meilleurs résultats et que les États Membres versent des contributions accrues;

3. *Note* les consultations menées avec les États Membres au sujet d'approches possibles concernant la masse critique de ressources de base, ainsi que l'allocation d'autres ressources qui soient plus prévisibles et flexibles, moins étroitement préassignées et mieux alignées sur les résultats du Plan stratégique pour 2014-2017, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement;

4. *Prend note* des principes communs sous-tendant la notion de masse critique des ressources de base et autres ressources, élaborés par les fonds et programmes des Nations Unies et *prend également note* du document de travail du 20 août 2014 établi par le PNUD, intitulé « Mobiliser une masse critique de ressources afin d'assurer le succès du développement », qui constitue un engagement d'éliminer la pauvreté et de garantir le caractère volontaire, universel et multilatéral des programmes du PNUD;

5. *Se félicite* des travaux entrepris par le PNUD pour élaborer une plateforme accessible en ligne afin de suivre les résultats et les ressources et de donner entre autres une visibilité accrue aux contributeurs de fonds destinés aux activités de base;

6. *Salue* l'intention du PNUD d'améliorer la gestion des programmes en se fondant davantage sur des données et des constatations de meilleure qualité, en investissant dans une conception rationnelle, en se livrant à un apprentissage permanent et en apportant des modifications en conséquence des activités de contrôle, des évaluations rigoureuses et indépendantes ainsi que de la gestion active des risques, ce qui inciterait à accroître les contributions aux ressources de base ainsi que les contributions à d'autres ressources plus prévisibles et d'affectation moins restrictive et *prie* le PNUD de lui exposer les progrès réalisés, dans le rapport annuel de l'Administratrice;

7. *Constate* l'importance des ressources ordinaires, qui constituent l'assise du PNUD, puisqu'elles lui permettent de planifier, d'adopter une démarche stratégique et réactive, de renforcer l'application du principe de responsabilité, la transparence et le contrôle, de promouvoir la cohérence et la coordination du système des Nations Unies et de fournir des services prévisibles et différenciés pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables;

8. *Estime* qu'il est essentiel d'améliorer la qualité et la prévisibilité des contributions faites au titre des ressources autres que les ressources ordinaires, ainsi que leur alignement sur le Plan stratégique, car elles constituent un complément important des ressources ordinaires;

9. *Est conscient* que la participation du gouvernement aux coûts constitue un mécanisme de financement préaffecté qui renforce la maîtrise des programmes par les pays et contribue à leur succès et *souligne* qu'il est nécessaire de prendre en compte les caractéristiques spécifiques de la participation du gouvernement aux coûts lors de l'examen de mécanismes visant à promouvoir le financement d'autres ressources d'affectation moins restrictive, tout en veillant à leur alignement sur le Plan stratégique;

10. *Invite* les États Membres à privilégier l'apport de ressources ordinaires et d'autres ressources plus prévisibles, d'affectation moins restrictive et axées sur les résultats inscrits dans le Plan stratégique pour 2014-2017;

11. *Exhorte* les États Membres à s'engager au plus tôt à verser des contributions au titre des ressources ordinaires du PNUD pour 2014 et au-delà, si possible selon un cycle pluriannuel;

12. *Rappelle* qu'il importe que les financements soient prévisibles et que les paiements soient effectués en temps voulu pour éviter tout problème de liquidité concernant les ressources ordinaires;

13. *Prie* le PNUD, de continuer d'examiner, en consultation avec lui, des incitations, des mécanismes et des guichets de financement afin d'augmenter le nombre de donateurs et de les aider à accroître leurs contributions aux ressources de base et à privilégier des financements aux autres ressources d'affectation moins restrictive et le *prie également* de lui présenter une stratégie de mobilisation des ressources à cette fin, pour qu'il l'examine à sa première session ordinaire de 2015;

14. *Rappelle* sa décision 2013/9 et, à cet égard, *invite* le PNUD, dans le cadre de l'examen prévu en 2016 de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et des taux y afférents, à proposer le cas échéant des modifications, qu'il examinera, afin

de rendre les ressources de base et autres ressources plus prévisibles et d'affectation moins restrictive;

15. *Décide* d'organiser, avec l'appui du secrétariat du PNUD, sur une base annuelle, au cours de sa deuxième session ordinaire, un dialogue structuré avec les États Membres pour suivre la prévisibilité, la souplesse et l'alignement des ressources fournies aux fins de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2014-2017, dans le cadre duquel seront communiqués des renseignements sur les déficits de financement.

5 septembre 2014

2014/25

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP et mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2014 et au-delà (DP/FPA/2014/15);

2. *Prie* le FNUAP de continuer à améliorer son efficacité, notamment en réduisant ses dépenses de gestion et à renforcer la transparence et la responsabilisation, afin que les activités de développement produisent de meilleurs résultats et que les États Membres versent des contributions accrues;

3. *Note* les consultations menées avec les États Membres au sujet d'approches possibles concernant la masse critique de ressources de base, ainsi que l'allocation d'autres ressources qui soient plus prévisibles et flexibles, moins étroitement préassignées et mieux alignées sur les résultats du Plan stratégique pour 2014-2017, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement;

4. *Prend acte* des efforts déployés par le FNUAP pour élargir la base de financement et pour mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes d'appui auprès de sources diversifiées;

5. *Se félicite* des travaux entrepris par le FNUAP pour élaborer une plateforme accessible en ligne afin de suivre les résultats et les ressources et de donner entre autres une visibilité accrue aux contributeurs de fonds destinés aux activités de base;

6. *Prend note* des principes communs sous-tendant la notion de masse critique des ressources de base et autres ressources, élaborés par les fonds et programmes des Nations Unies et *prend également note* du document d'information concernant la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, intitulé « Financement du Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 » (DP/FPA/2014/CRP.5);

7. *Estime* qu'il est essentiel d'améliorer la qualité et la prévisibilité des contributions faites au titre des ressources autres que les ressources ordinaires, ainsi

que leur alignement sur le Plan stratégique, car elles constituent un complément important des ressources ordinaires;

8. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à la réalisation de ses activités et *incite* le FNUAP à poursuivre la mobilisation de ces ressources tout en continuant de mobiliser des ressources supplémentaires destinées à ses fonds et programmes thématiques, pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables;

9. *Reconnait* que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique soutenu et d'un soutien financier accru, ainsi que de ressources ordinaires prévisibles, pour aider les pays à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et, grâce à la mise en œuvre de programmes de pays, à faire progresser la réalisation de leurs objectifs nationaux concernant le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et du cadre de développement durable pour l'après-2015;

10. *Encourage* tous les États Membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires, y compris en effectuant des versements pendant le premier semestre, et à annoncer des contributions pluriannuelles, afin de garantir une programmation efficace;

11. *Incite* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à acquitter le plus tôt possible leurs contributions aux ressources ordinaires pour 2014 et *invite* tous les États bénéficiaires à envisager d'augmenter leur contribution à leur programme national et à accroître notamment leur appui aux objectifs 3, 4, 5 et 6 du Millénaire pour le développement afin d'obtenir des résultats plus rapides et d'atteindre les cibles d'ici à 2015;

12. *Prie* le FNUAP de continuer d'examiner, en consultation avec lui, des incitations, des mécanismes et des guichets de financement afin d'augmenter le nombre de donateurs et de les aider à accroître leurs contributions aux ressources de base et à privilégier des financements aux autres ressources d'affectation moins restrictive et le *prie également* de lui présenter une stratégie de mobilisation des ressources dans cet objectif, pour qu'il l'examine à sa première session ordinaire de 2015;

13. *Rappelle* sa décision 2013/9 et *invite* le FNUAP, dans le cadre de l'examen prévu en 2016 de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et des taux y afférents, à proposer le cas échéant des modifications pour examen, afin de rendre les ressources de base et autres ressources plus prévisibles et d'affectation moins restrictive;

14. *Décide* d'organiser, avec l'appui du secrétariat du FNUAP, sur une base annuelle, au cours de sa deuxième session ordinaire, un dialogue structuré avec les États Membres pour suivre la prévisibilité, la souplesse et l'alignement des ressources fournies aux fins de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2014-2017, dans le cadre duquel seront communiqués des renseignements sur les déficits de financement.

5 septembre 2014

2014/26

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2013 (DP/OPS/2014/5);
2. *Apprécie* les contributions des organismes des Nations Unies qui ont communiqué les informations nécessaires à l'établissement du rapport statistique annuel et *invite* tous les organismes des Nations Unies à contribuer à l'établissement de cet important rapport;
3. *Apprécie* le souci de transparence dans lequel l'UNOPS a mis le rapport à la disposition du public, dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide qui porte sur la transparence des données;
4. *Souligne* l'utilité des suppléments thématiques annuels et leur contribution importante au professionnalisme des fonctionnaires chargés des achats;
5. *Se félicite* de l'entrée en fonction de la nouvelle Directrice exécutive et des observations qu'elle lui a présentées et *se réjouit* à la perspective de collaborer avec elle.

5 septembre 2014

2014/27

Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP-FPA-OPS/2014/1);
2. *Se félicite également* des progrès réalisés dans le cadre des initiatives d'achats groupés, notamment des économies;
3. *Souligne* qu'il est important de continuer à offrir des services d'achat plus rationalisés, d'un meilleur rapport coût-efficacité, plus efficaces et mieux harmonisés, afin d'améliorer la fourniture de l'assistance au développement et de réaliser des économies qui permettront d'affecter des ressources supplémentaires à la réduction de la pauvreté dans les pays de programme, comme indiqué au paragraphe 2 du document DP-FPA-OPS/2014/1;
4. *Exhorte* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS et *invite* les autres organismes des Nations Unies à ne pas se limiter aux achats au titre des services communs lorsqu'ils examinent des possibilités de collaboration et à aborder les marchandises et les services d'appui au programme, en particulier lorsque leur valeur est importante;
5. *Engage vivement* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ainsi que d'autres organismes des Nations Unies à collaborer plus étroitement ensemble, avec le Réseau achat du Comité de haut niveau sur la gestion, ainsi qu'avec d'autres partenaires de développement, au niveau central et à celui des pays, pour recenser de nouvelles possibilités de regrouper la demande et les achats, afin de bénéficier de meilleurs prix;

6. *Salue et encourage* la priorité accordée à l'analyse conjointe des dépenses menée pour définir quatre catégories de services et produits essentiels;

7. *Demande* au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS d'inclure, dans leurs activités générales de renforcement des capacités, l'établissement d'une capacité d'achat au niveau du programme de pays et d'offrir davantage de possibilités aux fournisseurs des pays en développement et des pays en transition et *invite* d'autres organismes des Nations Unies à faire de même, conformément à leur mandat;

8. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'améliorer davantage le contrôle des achats groupés;

9. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de faire rapport sur l'application du régime type des Nations Unies concernant l'imposition de sanctions aux fournisseurs, dans le cadre de l'établissement habituel de rapports;

10. *Attend avec intérêt* le prochain rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés, qui contiendra des précisions sur les réussites dans ce domaine, portant notamment sur les articles, les volumes, les montants et les délais;

11. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de renforcer encore l'analyse dans leurs futurs rapports et de présenter entre autres des renseignements quantitatifs sur les gains d'efficacité et les enseignements, ainsi que sur les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre d'une approche collaborative et la manière de les résoudre.

5 septembre 2014

2014/28

Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument du FEM

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* de la note de l'Administratrice concernant les amendements qu'il a été proposé d'apporter à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (DP/2014/23);

2. *Décide* d'adopter lesdits amendements, tels qu'approuvés par la cinquième Assemblée du Fonds tenue à Cancún (Mexique), les 28 et 29 mai 2014;

3. *Prie* l'Administratrice de transmettre la présente décision à la Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial.

5 septembre 2014

2014/29

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2014

Le Conseil d'administration

Rappelle que, pendant sa deuxième session ordinaire de 2014, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2014 (DP/2014/L.3);

Adopté le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2014 (DP/2014/18);

Approuvé le calendrier suivant pour ses prochaines réunions de 2015 :

Première session ordinaire de 2015 : 26-30 janvier 2015

Session annuelle de 2015 : 1^{er}-12 juin 2015 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2015 : 1^{er}-4 septembre 2015

Approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2015 (DP/2014/CRP.2) et adopté le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2015.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2014/24 sur les engagements de financement à l'égard du PNUD et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement

Point 3

Engagements de financement pris à l'égard du PNUD

Adopté la décision 2014/24 sur les engagements de financement à l'égard du PNUD et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement

Point 4

Programmes de pays et questions connexes

Adopté les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Sierra Leone

Asie et Pacifique : Afghanistan, Timor-Leste

Europe et Communauté d'États indépendants : Bosnie-Herzégovine

Amérique latine et Caraïbes : Équateur, Paraguay

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36 :

Afrique : Angola, Comores

États arabes : Koweït, Tunisie

Amérique latine et Caraïbes : République bolivarienne du Venezuela

Approuvé la troisième prorogation exceptionnelle d'une année du programme de pays pour la Guinée-Bissau;

Approuvé la quatrième prorogation exceptionnelle d'une année du programme de pays pour la République arabe syrienne;

Pris note de la première prorogation d'une année du programme de pays pour l'Iraq.

Point 14

Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement

Adopté la décision 2014/24 sur les engagements de financement à l'égard du PNUD et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

Point 15

Questions diverses

Adopté la décision 2014/28 intitulée « Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument du FEM ».

Débat consacré au FNUAP

Point 5

Actualisation de la politique de contrôle du FNUAP

Pris acte du projet de politique de contrôle révisée du FNUAP.

Point 6

Engagements de financement à l'égard du FNUAP

Adopté la décision 2014/25 sur les engagements de financement à l'égard du FNUAP et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

Point 7

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note du plan de ressources intégré actualisé pour la période 2014-2017.

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé la prorogation de deux ans du programme du Botswana (DP/FPA/2014/13);

Approuvé, conformément à la décision 2006/36 du Conseil d'administration, le texte final des descriptifs de programme des pays ci-après :

Afghanistan (DP/FPA/CPD/AFG/4);

Angola (DP/FPA/CPD/ANG/7);

Comores (DP/FPA/CPD/COM/6);

Sierra Leone (DP/FPA/CPD/SLE/6);

Timor-Leste (DP/FPA/CPD/TLS/3);

Tunisie (DP/FPA/CPD/TUN/9); et

République bolivarienne du Venezuela (DP/FPA/CPD/VEN/3).

Approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme des pays ci-après :

Bosnie-Herzégovine (DP/FPA/CPD/BIH/2);

Équateur (DP/FPA/CPD/ECU/6);

Guatemala (DP/FPA/CPD/GTM/7);

Paraguay (DP/FPA/CPD/PRY/7); et

État de Palestine (DP/FPA/CPD/PSE/5).

Point 9

Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement

Adopté la décision 2014/25 sur les engagements de financement à l'égard du FNUAP et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

Débat consacré à l'UNOPS

Point 10

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2013

Adopté la décision 2014/26 sur le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2013.

Débat commun

Point 11

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2014/27 sur le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés.

Point 12

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2014/24-DP/FPA/2014/16 et Corr.1).

Point 13

Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur la visite conjointe effectuée au Panama et en El Salvador (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2014/CRP.8).

Pris note du rapport sur la visite effectuée par ses membres aux Fidji et au Samoa (DP-FPA/2014/CRP.2).

Point 15
Questions diverses

Pris note de la déclaration du Vice-Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

Tenu les exposés informels et les consultations ci-après :

PNUD

Consultation sur l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD;
Présentation du couplage résultats-ressources du programme mondial du PNUD pour 2014-2017;

Réunion d'information sur les grandes lignes des rapports annuels sur les résultats du PNUD.

FNUAP

Réunion d'information sur les grandes lignes du rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP.

UNOPS

Réunion d'information avec la nouvelle Directrice exécutive de l'UNOPS.

Activités communes

Consultation conjointe du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM sur les descriptifs de programmes de pays communs.

5 septembre 2014

**Plan de travail provisoire
du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
Première session ordinaire de 2015
(26-30 janvier 2015, New York)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 7 janvier			Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2015
Lundi 26 janvier	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2014 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2015 Débat consacré au PNUD Déclaration de l'Administratrice
		2	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources (décision 2013/3)
		3	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs de programmes de pays • Prorogations de programmes de pays • Adoption de descriptifs de programmes de pays
	15 heures-17 h 30	4	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Examen de la politique d'évaluation du PNUD et réponse de l'administration
	17 h 30-18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Mardi 27 janvier	10 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD (suite)
		4	Évaluation (<i>suite</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation conjointe PNUD/FEM du programme de microfinancements du FEM et réponse de l'administration • Évaluation conjointe PNUD/PNUE/FAO du programme ONU-REDD et réponse de l'administration
	17 heures-18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 28 janvier	10 heures-13 heures		Débat consacré au FNUAP
			Déclaration du Directeur exécutif
		5	Contrôle <ul style="list-style-type: none"> • Politique de contrôle actualisée du FNUAP
		6	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des descriptifs de programmes de pays • Prorogation de programmes de pays
	15 heures-17 heures		Débat consacré à l'UNOPS
		7	Déclaration de la Directrice exécutive
	17 heures-18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Jeudi 29 janvier	10 heures-13 heures		Débat commun
		8	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du PNUD et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se reportant à l'année 2013 • Rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2013 : état de la mise en œuvre des recommandations
	15 heures-18 heures		
Vendredi 30 janvier	10 heures-13 heures		
	15 heures-18 heures	9	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions en suspens
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2014
Lundi 2 février	10 heures-13 heures		Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM
	15 heures-18 heures		